

Laure-Agnès CARADEC

Vice-Présidente

*Déléguée à l'Aménagement du territoire, aux Equipements  
structurants et au Financement des transports*

Marseille, le

**05 MARS 2025**

Monsieur Pascal MONTECOT  
Premier Vice-Président de la Métropole  
Délégué à la Commande Publique-Aménagement  
au SCOT-à la Planification (PLUi)-Suivi de la loi  
3 DS  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
BP 48014  
13567 Marseille Cedex 02

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence a transmis au Département le projet de modification n°2 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour avis.

Ce projet de modification a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEb, située dans le périmètre de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Fos, pour permettre l'extension de la zone d'activités de Malebarge.

Ainsi, les évolutions suivantes sont apportées au PLU :

- Ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUEb via son reclassement en secteur 1AUEd et modification du règlement graphique en conséquence ;
- Modification du règlement écrit afin de définir des règles adaptées aux besoins du nouveau secteur 1AUEd ;
- Elaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur l'ensemble du secteur.

Il est à noter que le secteur 2AUEd est couvert pour moitié par une zone humide répertoriée par le CEN dans l'atlas des zones humides. Même si cette zone est considérée comme fortement dégradée, elle représente un réel enjeu de préservation. Il s'agit en particulier d'éviter tout aménagement visant à drainer le milieu. Ainsi, une attention particulière devra être portée sur les mesures de compensation à mettre en place dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

Le secteur est desservi par la RP 535, connectée à la RD268 par l'avenue du Mât de Ricca. Ce projet de desserte pourra se faire sous réserve que la RD268 soit en capacité d'absorber les nouveaux flux induits.

Ainsi, l'OAP s'inscrivant dans un contexte plus global de développement économique de la ZIP du bassin de Fos, la réalisation d'une étude de trafic sur l'ensemble de la zone permettra d'évaluer l'impact des nouvelles activités sur la RD268. Le développement de ces activités devra s'accompagner de l'adaptation des équipements routiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Laure-Agnès CARADEC**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, followed by a horizontal line that loops back to the left and then continues to the right, ending with a short horizontal stroke below it.